



PHOTO
OBLIGATOIRE A
COLLER

**Anciens stagiaires prépa concours
ou
Anciens étudiants titulaires d'un
Master 2 MEEF**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021/2022

PREPARATION au CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES ISFEC BRETAGNE DISPOSITIF RENFORCEMENT - HORS CURSUS UNIVERSITAIRE -

CANDIDAT(E) :

N° Département :

Madame Monsieur

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance : / / à ()

Pays de naissance : Nationalité :

Sexe : Féminin Masculin

Situation familiale :

- Seul(e) sans enfant à charge En couple sans enfant à charge
 Seul(e) avec enfant(s) à charge En couple avec enfant(s) à charge

ADRESSE choisie pour la correspondance

Adresse :

CP Ville

Téléphone : Portable :

Email :@.....

Pour vous inscrire à ce dispositif de renforcement vous devez remplir une des deux conditions :

Vous êtes :

Titulaire d'un MASTER II MEEF

- en cours d'obtention (précisez lieu)
- Obtenu à (précisez lieu)
- année /
- autre établissement (précisez).....
- année /

Vous avez suivi la préparation au concours à distance avec l'ISFEC BRETAGNE

- avant 2018
- en 2018/2019
- en 2019/2020
- en 2020/2021

Situation envisagée durant l'année de renforcement

- Exercice professionnel à temps plein Exercice professionnel à temps partiel
- Suppléances Année libérée pour la formation

INSCRIPTION au CRPE / Conditions de titre ou de diplôme :

Les textes officiels précisent :

Vous devrez justifier :

- d'une inscription en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre chargé de l'éducation,
- ou d'un **MASTER (M2)** ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le Ministre chargé de l'Education (titre ou diplôme classé au niveau 1 du répertoire national des certifications professionnelles ou sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années)
- Vous êtes reconnu justifier de la condition de titre ou de diplôme pour vous inscrire à un des concours interne spécifique
- Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes **mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau** à la date de publication des résultats d'admissibilité

COCHEZ LA RUBRIQUE QUI VOUS PERMETTRA DE VOUS INSCRIRE AU CRPE

Attention : La vérification des conditions d'accès au concours concernant votre candidature est de votre seule responsabilité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de situation de non-éligibilité.

En cas de doute, merci de contacter le service Examens et Concours du rectorat de votre académie.

ENGAGEMENT :

Je souhaite m'engager pour le dispositif **RENFORCEMENT** Préparation au Concours

pour un coût de 690 €

(joindre un chèque de **100 €** à l'inscription à l'ordre de l'ISFEC BRETAGNE)

Date :

Signature du candidat (précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'ai bien noté que l'interruption de la formation de mon seul fait ne me permettra pas de recouvrer les sommes versées. J'ai aussi noté qu'une fois suivi le premier trimestre de la formation, celle-ci est due intégralement (sauf raison majeure à justifier auprès du responsable de formation).

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 1 photo d'identité à coller sur la page 1 du dossier
- 1 CV récent et complet
- 1 copie de votre dernier diplôme (*dans le cas d'un Master 2 MEEF en cours au sein de l'ISFEC Bretagne, cette pièce n'est pas obligatoire*)
- L'imprimé SEPA, renseigné et signé (joint au dossier pour les prélèvements automatiques)
- Un RIB
- 1 chèque d'acompte de 100 € à l'ordre de **l'ISFEC Bretagne**
(Référence du règlement (banque/n°) Date : / /2021

Les sommes restantes seront prélevées automatiquement.

Un échéancier vous sera communiqué ultérieurement.

Vous venez de faire acte de candidature auprès de l'ISFEC Bretagne et nous vous en remercions.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS d'INSCRIPTIONS :

- avant le 15 juin pour une réponse début juillet
- avant le 15 août pour une réponse le 23 août

à : ISFEC BRETAGNE – Site de VANNES - CAMPUS DU VINCIN – 3 allée des Fougères – BP 25 - 56610 ARRADON

Téléphone : 02 97 46 33 80

En cas de demandes trop nombreuses, seuls les premiers dossiers seront retenus.

